

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 2021-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL DANS LA COUR AVANT DES LOTS DE COIN ET MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 28 mai 2021 par la signature du certificat de conformité à cet effet.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 2 juin 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Christine Massé